

Montréal, le 16 septembre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À: Tous les participants**

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable  
Dossier R-4008-2017**

---

Tel que prévu à la décision D-2020-098 et à sa lettre du 11 août 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience sur le tarif GNR provisoire les **30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020 à compter de 9 h** dans le dossier mentionné en objet par visioconférence par le biais de l'application GoToMeeting. Les informations de connexion vous seront transmises dans une correspondance subséquente.

La Régie entendra dans un premier temps la preuve d'Énergir et la preuve des intervenants suivra. Les argumentations concluront l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste des panels et les sujets couverts par chacun (avec référence à la preuve);
- les témoins par panel et leur qualification ;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises d'Énergir par la présente devront parvenir à la Régie au **plus tard le 18 septembre 2020 à 12 h** et celles requises de la part des intervenants **au plus tard le 21 septembre 2020 à 12 h**.

La Régie demande aux participants de se joindre à GoToMeeting à **8h30 le 30 septembre 2020** afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements.

À cette fin, la Régie demande aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#).

Elle invite également les participants à consulter le [Guide technique GoToMeeting pour les participants à une audience à la Régie de l'énergie](#) afin de se familiariser avec le mode de connexion et les principales fonctions de GoToMeeting en vue de faciliter la participation de chacun.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml